

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du
Vendredi 24 octobre 2014

DÉLIBÉRATION N°2014-43 **ÉLECTION DES MEMBRES** **DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le mardi 14 octobre 2014 à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est à nouveau réuni, sans nécessité de quorum, le vendredi 24 octobre à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mme Christine MIRAUCHAUX - M. Alain TIMAR - M. Avi ASSOULY - M. Jean-Pierre DEMAS
- M. Jacques SAPIEGA - Mme Joëlle METZGER

ÉTAIENT REPRÉSENTES ---

ÉTAIENT ABSENTS Mme Isabelle BOURGEOIS - Mme Marie BOUCHEZ - M. Bernard JAUSSAUD - M. Gérard PIEL
OU EXCUSÉS Mme Mireille PEIRANO - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES - M. Gérard CAMY
M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT - Mme Aïcha SIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 2221-9,

VU la délibération n° 00-234 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 26 octobre 2000 créant la Régie Culturelle Régionale et adoptant son règlement intérieur,

VU la délibération n° 13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU les statuts de la Régie Culturelle Régionale et notamment son article 8 qui stipule que les Vice-Président sont élus parmi les Conseillers Régionaux,

VU la délibération n°10-141 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 29 avril 2010 désignant les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 14 décembre 2012 désignant les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n°12-057 du Conseil d'Administration du 20 décembre 2012 désignant les membres de la présente Commission d'Appel d'Offres

Considérant :

- L'article 6 des statuts modifiés de la Régie Culturelle Régionale stipulant que la Commission d'Appel d'Offre est constituée de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.
- Que Michel Crespin, qui vient de nous quitter, était membre suppléant et qu'il convient de procéder à son remplacement.
- Que les membres de ce jury sont désignés dans les conditions prévues à l'article 22 – 6 du code des marchés publics.
- Que la présidente a reçu la candidature de monsieur Jean-Pierre Demas

La Présidente propose au Conseil d'Administration :

- De procéder à l'élection d'un membre suppléant, au vote à main levée.

Monsieur Jean-Pierre Demas élu.

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 24 octobre 2014



La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX